

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 53 Subvention et convention (37 500 euros) à une association parisienne.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à une association parisienne ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention visée aux articles 2 à 3 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 37 500 euros est attribuée à Sport dans la Ville, (1000056580/ SIMPA 139 041/ 2016_01072) 15 quai de la Gare d'Eau (69009), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 37 500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO